



## **Réponses suite à la 11<sup>ème</sup> demande de précisions et demande de documents**



**« Conception, réalisation et exploitation  
d'un centre de tri des collectes sélectives et de tri-méthanisation  
des ordures ménagères à Romainville »**

## SOMMAIRE

1.	Couverture digesteur .....	2
2.	Echancrures toiture végétalisée .....	4
3.	Structure masquage digesteurs .....	5
4.	Bâtiment administratif et toiture végétalisée.....	6
5.	Documents complémentaires .....	9

## 1. Couverture digesteur

**Question :** Pouvez-vous conformément au CCTP apporter un complément à votre projet en couvrant le dessus des digesteurs par une prolongation de la toiture végétalisée ou par tout autre moyen

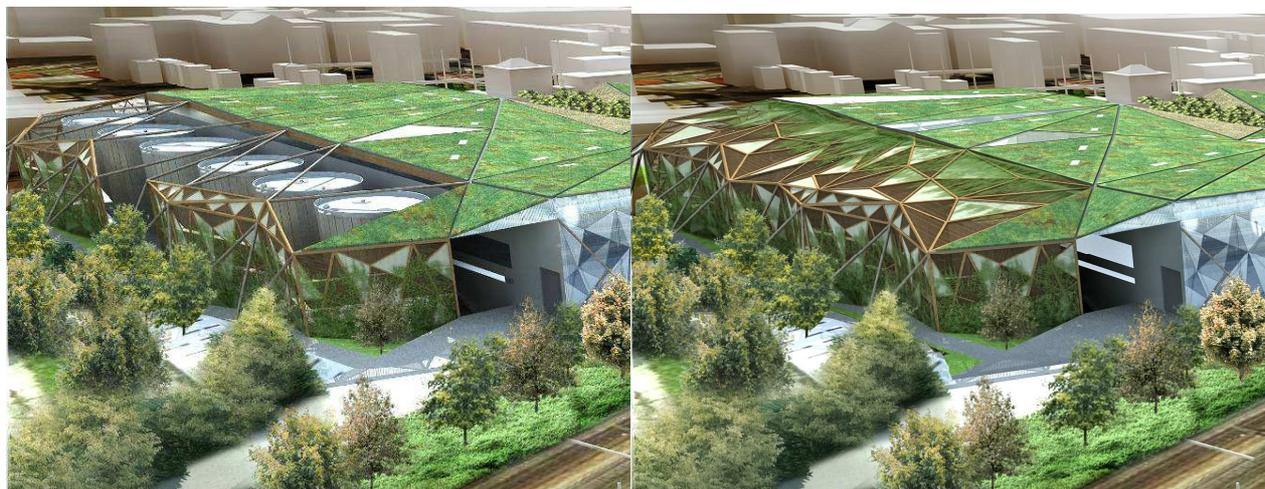
Réponse :

Nous pouvons en effet réaliser la couverture des digesteurs. Le dispositif retenu doit ne pas entraver le besoin de ventilation naturelle de ces équipements.

Nous proposons le prolongement de la toiture mixte par un dispositif d'aération type persiennes (préférentiellement en bois) qui pourra s'harmoniser avec la structure verticale déjà mise en place autour des digesteurs.

Les structures en bois reprennent le découpage en triangle des autres façades, ces triangles seront composés de deux types d'éléments, claustras bois et éléments de toile tendue.

Vous trouverez ci-dessous illustrée l'évolution que nous avons apportée au projet.



Avant

Après

Nous avons également envisagé la possibilité de couvrir le dessus des digesteurs à l'aide de panneaux photovoltaïques. Cependant la zone concernée fait partie d'un zone ATEX nécessitant la mise en œuvre de panneaux voltaïques répondant

aux normes ATEX. Les renseignements pris auprès de fournisseurs spécialisés nous indiquent que ces équipements ne sont pas disponibles actuellement.

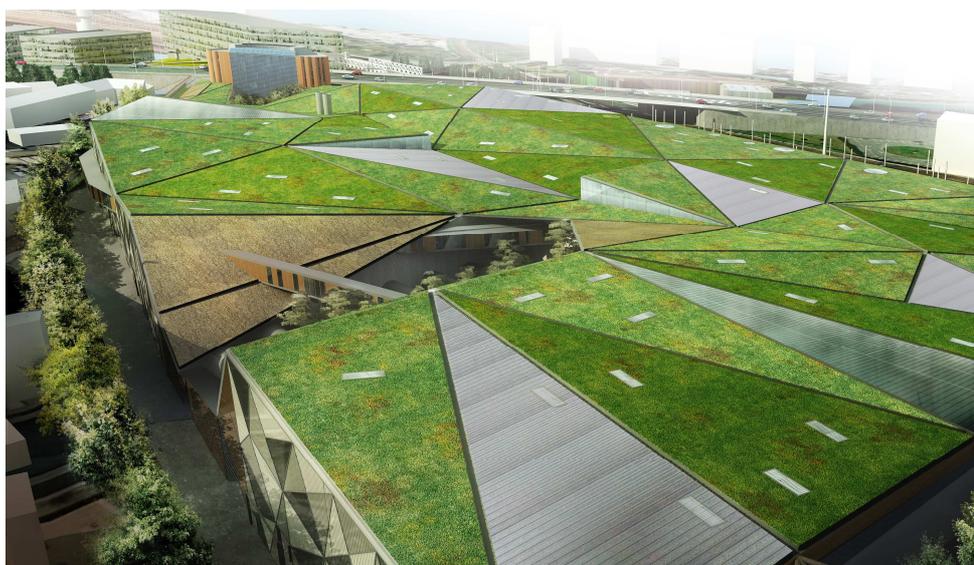
Cette solution n'est donc pas pour l'heure actuelle envisagée.

## 2. Echancrures toiture végétalisée

**Question :** *A contrario est-il envisageable de réduire légèrement la surface de la toiture végétalisée permettant ainsi de dégager des échancrures plus grandes afin de minimiser l'aspect massif et continu de la toiture végétalisée*

**Réponse :**

Il est tout à fait possible de couvrir certaines portions de toiture de manière plus conventionnelle (bacs acier simplement, polycarbonate partiellement, etc.) afin de « fragmenter » l'uniformité perçue de la toiture entièrement végétalisée.



Le parti retenu de découpage important de la toiture (leur assurant des pentes suffisantes) permettrait le cas échéant d'aller jusqu'à créer une mosaïque de texture... Aussi, nous avons déjà introduit une « dose » de chaume pour proposer une diversification du type de végétalisation de toiture, cherchant ainsi à rompre l'uniformité que vous évoquez.

Cependant, il faut noter que le découpage assez dense en « triangle » entre lesquels les lignes de rives canalisent l'eau donnera déjà à lire une grille de « traits » métallique plus visible qu'il n'y paraît. De plus les inclinaisons variées des triangles contigus donneront lieu à un jeu de couleurs plus ou moins sombres (lumière différente) rompant ainsi la continuité de cette toiture.

### 3. Structure masquage digesteurs

---

**Question :** *Pouvez-vous nous confirmer que la structure qui entoure les digesteurs côté rue de la Pointe permettra effectivement de masquer totalement ceux-ci afin d'éviter toute perception d'un équipement technique.*

**Réponse :**

La structure qui entoure les digesteurs et que nous vous proposons dans la réponse à la question 1 masquera totalement ceux-ci aussi bien depuis le sol que depuis une position aérienne.



#### 4. Bâtiment administratif et toiture végétalisée

---

**Question :** Pouvez-vous nous transmettre une vue de la façade du bâtiment administratif à partir de la RN3 ainsi qu'une note explicitant le choix de l'architecte de mettre en exergue ce bâtiment en faisant redescendre la toiture végétalisée.

**Réponse :**



La couverture des voiries du centre est une demande explicite et justifiée du cahier des charges. La « rampe / rond-point » [qui distribue les camions depuis l'entrée vers les sas de pesée à l'entrée du centre côté Romainville, les sorties depuis ce même centre, l'accès à la voie périphérique, l'accès au tunnel et à la parcelle côté Bobigny, le local d'isolement et la sortie générale] située au pied de la RN3 et donc du parvis, qui ceinture le patio dit « jardin des ombres » se devait donc d'être une zone couverte. Cependant les hauteurs libres nécessaires n'imposaient absolument pas que sa couverture émerge au dessus du niveau de la RN3 (environ 7 mètres).

Il nous a semblé, en constatant ces données objectives, particulièrement intéressant d'utiliser cette toiture, de surcroît parce qu'elle est végétalisée, comme support [ligne d'horizon] d'un cône de vision lointaine depuis la RN3 vers le faisceau ferré plein Est et vers la corniche des forts au Sud-Est.



De fait le bâtiment administratif, recevant le personnel comme le public, seul élément « domestique » du centre peut s'affirmer comme un petit plot posé avec légèreté à l'écart au dessus de l'univers tourmenté des allées et venues des camions. C'est un bâtiment d'échelle urbaine, parfaitement à même de tenir l'alignement de cette avenue, qui accompagne « l'absence » du bâtiment industriel, littéralement tapi sous le niveau de la nationale...



Faire remonter la toiture végétalisée par-dessus ce bâtiment aurait deux effets négatifs certains : alourdir considérablement l'impact visuel du centre depuis la RN3 (et depuis la rue Anatole France ou le faisceau ferré) – d'autant qu'au-dessus du niveau de la RN3, la végétalisation des toitures ne serait plus perceptible – et surtout alourdir inutilement le coût de la construction en augmentant les hauteurs bâties alors qu'elles ne sont pas nécessaires à cet endroit. ). *En réduisant « à rien » les constructions industrielles côté Bobigny, nous n'aurions pu non plus justifier d'augmenter exagérément la masse bâtie et donc perçue côté Romainville.*

C'est aussi pourquoi la disposition que nous avons choisie, soit un plot administratif posé au dessus d'une toiture végétalisée abaissée au niveau d'une ligne d'horizon, l'a été pour s'accorder aux possibilités d'aménagement futur de la parcelle (face à face de part et d'autre de la RN3) côté Bobigny – débarrassée du centre de pré-tri des objets encombrants – dans un contexte urbain rénové

que nous avons cherché à libérer du poids ressenti trop important de l'équipement industriel habituel...

## 5. Documents complémentaires

---

**Question :** Afin d'assurer une restitution optimale des projets architecturaux à la Commission de Dialogue Compétitif du SYCTOM, compte tenu notamment de la difficulté de scanner des documents papiers qui peuvent altérer la lisibilité du papier, pourriez-vous nous transmettre les plans et vues suivantes de votre projet architectural :

- 1 Plan masse du centre multifilière (comprenant l'ensemble des unités fonctionnelles) sur l'ensemble de la parcelle constituée des deux sites de ROMAINVILLE et de BOBIGNY
- 1 Plan des toitures du centre multifilière (couvrant l'ensemble des unités fonctionnelles) sur l'ensemble de la parcelle constituée des deux sites de ROMAINVILLE et de BOBIGNY
- 1 vue de la façade du centre côté RN3 (au niveau du parvis), à hauteur d'homme
- 1 vue de la façade du centre côté rue Anatole France (ROMAINVILLE), en amont de la rampe d'accès au parvis urbain, venant de NOISY le SEC, à hauteur d'homme.
- 1 vue de la façade du centre côté rue de la Pointe (NOISY le SEC), à hauteur d'homme.
- 1 vue de la façade du centre, côté voie ferrée, à hauteur d'un passager d'un train.
- 1 vue du centre, côté chemin de halage (BOBIGNY, à hauteur d'homme situé sur une péniche du Canal de l'Ourcq.
- 1 vue de la 5ème façade, au niveau de la Base Plein Air et de Loisirs de la Corniche des Forts.

Conformément à nos échanges précédents, et étant donné la lourdeur des fichiers informatiques, nous mettons à disposition les éléments demandés sur notre site ftp :

<ftp://84.96.12.100>

Login : 00romainville

Mot de passe : triangle

Conformément à votre demande, nous vous proposons des fichiers 76 m,n,o et des plans masse et de toitures « version 2 ». Ces plans et vues intègrent notamment la couverture des digesteurs et la torchère.